



AGNEAUX  
Cité Art de Vivre

## Commune d'Agneaux

### COMPTE-RENDU de la séance du conseil municipal du **26 OCTOBRE 2017**

Date de convocation : 20/10/2017

Date d'affichage : 27/10/2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six octobre à vingt-heures trente, le Conseil Municipal d'Agneaux, légalement convoqué le vingt octobre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain SÉVÊQUE, maire.

**Étaient présents** : Alain SÉVÊQUE, Jean-Marie BARRÉ, Élisabeth LEGRAND, Dany DAVID, Jean-Yves LEMÉTAYER, Annick LAMAZURE, Thierry BILLORÉ, Michèle DEBONO, Michel MADORÉ, adjoints ; Pauline BERNABÉ-DOLLEY, André BULUCUA, Christian DELANOË, Michel DUPONT, Olivier DUVAL, Jacques LECHEVALLIER, Colette LECOT, Evelyne MASSICOT, Patrick SIMON, , Catherine CAUDIN, Françoise COULOMBIER, Daniel DEPINCÉ, François HÉRY, Éric LE BRUMAN, Noëlle LECLERC-BUICHON conseillères et conseillers municipaux.

**Étaient absents excusés** : Thierry DUPRAY (procuration à Thierry BILLORÉ), Michèle LALLIER (procuration à Annick LAMAZURE) Yolanda TESNIERE (procuration à Jean-Yves LEMÉTAYER).

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Pauline BERNABÉ-DOLLEY a été désignée comme secrétaire de séance.

## QUESTIONS SOUMISES A DÉLIBÉRATION

### DÉLIBÉRATION n° 2017/10/01 – DÉLIBÉRATION VISANT À CRÉER UN CONTRAT D'AIDE A L'EMPLOI

Rapporteur : Alain SÉVÊQUE - maire

Dans le cadre du décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi, je vous propose de créer un contrat d'accompagnement dans l'emploi dans les conditions fixées ci-après, à compter du 06/11/2017.

Ces contrats sont des contrats aidés réservés à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, qui s'adressent aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'État ou du Conseil Départemental.

En collaboration avec le SAMETH 50, un agent de la collectivité a été reconnu travailleur handicapé par décision du 6/10/2016.

Depuis cette date, cet agent bénéficie d'un suivi régulier et des entretiens ont lieu entre la collectivité, le médecin de prévention, l'association ALFAH et le SAMETH.

A la suite de ces rencontres, l'embauche d'une auxiliaire en CAE a été envisagée en juin dernier afin d'accompagner cette personne.

Entretemps, de nouvelles mesures gouvernementales ont supprimé ce type de contrat et nous avons dû écrire à la DIRECCTE afin de motiver notre demande.

Le 5 octobre dernier, une réponse favorable nous a été adressée par le Préfet de la Manche.

**L'assemblée municipale décide, à l'unanimité :**

- De créer un contrat d'accompagnement à l'emploi, pour une durée de 12 mois, du 6 novembre 2017 au 5 novembre 2018, à raison de 20 heures par semaine.  
Ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.  
La rémunération est fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.  
L'aide versée par l'ASP est de 50 % du SMIC brut et les 2/3 restants seront pris en charge par l'AGEFIPH.

Le financement est prévu au budget 2017.

**DÉLIBÉRATION n° 2017/10/02 – DÉCLARATION DE PROJET : ACQUISITION DE TERRAINS**

Rapporteur : Jean-Yves LEMÉTAYER – 4<sup>ème</sup> adjoint

Par délibération du 27 octobre 2016 le conseil municipal a décidé, afin de répondre au problème de saturation du cimetière actuel, de prescrire une procédure de mise en compatibilité du PLU par déclaration de projet pour permettre la création d'un second cimetière.

Le projet prévoit également de développer un nouveau quartier qui intégrera une aire de stationnement pour le complexe sportif avoisinant et un secteur d'habitat reliant deux zones d'habitat existantes, à proximité des équipements et services.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, Saint-Lô Agglo détient la compétence « Documents d'urbanisme ». Dans ce cadre, le conseil communautaire a été consulté sur ce dossier et a décidé d'approuver, par délibération du 19 juin 2017, la poursuite de la procédure initiée par la commune d'Agneaux.

Par ailleurs, en 2016, les propriétaires des terrains, les consorts de Beuverand de La Loyère, ont pris contact avec la commune pour envisager la cession des parcelles concernées par le projet (extrait cadastral annexé).

L'avis de France Domaine a été sollicité. La valeur vénale estimée est la suivante :

- Parcelle AA 21 d'une surface de 16 882 m<sup>2</sup> (accueil du cimetière et du parking) : 3 € le m<sup>2</sup> soit 50 646 €
- Parcelle AA 17 d'une surface de 6 502 m<sup>2</sup> (voie de liaison) : 0,80 € le m<sup>2</sup> soit 5 201 €
- Parcelle AA 26 d'une surface de 17 910 m<sup>2</sup> (bois et voie de liaison) : 0,50 € le m<sup>2</sup> soit 8 955 €
- Parcelle AA 43 d'une surface de 8 426 m<sup>2</sup> (voie d'accès) : cession à titre gratuit (pour la part des consorts de Beuverand de La Loyère, car en indivision à parts égales avec les consorts Menké)

Des négociations ont été menées en 2016 avec les propriétaires et une proposition a été transmise à la commune par courrier du 27 janvier 2017.

Dans l'attente d'une décision de Saint-Lô Agglo, cette proposition est restée sans réponse.

Or, depuis le vote du conseil communautaire, la procédure de mise en compatibilité du PLU par déclaration de projet a été engagée ; il convient donc de décider l'acquisition de ces parcelles qui constitueront l'assiette foncière du projet.

Dans ce courrier du 27 janvier 2017, les consorts de La Loyère proposaient :

- La cession de la parcelle cadastrée AA 21 au prix de 3 € le m<sup>2</sup> soit 50 646 €
- La cession de la parcelle AA 17 à titre gratuit
- La cession de la parcelle AA 26 pour un montant de 2 000 €
- La cession de la parcelle AA 43, pour leur part, à titre gratuit

Aussi,

**Vu** la délibération du conseil communautaire en date du 19 juin 2017 prescrivant la mise en compatibilité du PLU par déclaration de projet d'Agneaux ;

**Vu** la proposition de prix des consorts de La Loyère transmise par courrier du 27 janvier 2017 ;

**Vu** l'avis de France Domaine ;

**Considérant** que les terrains à vendre constituent l'assiette foncière du secteur concerné par la Déclaration de Projet ;

**L'assemblée municipale décide, à l'unanimité :**

- D'acquérir auprès des consorts de La Loyère, les parcelles cadastrées AA 17, AA 21, AA 26 et AA 43 au prix de 52 646 € (comme détaillé ci-dessus).

Il est précisé que les frais de notaire seront à charge de la collectivité.

La dépense sera inscrite au budget 2018.

**DÉLIBÉRATION n° 2017/10/03 – OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE – ANNÉE 2018**

**Rapporteur** : Alain SÉVÉQUE - maire

Des commerces de détail ont sollicité du Maire d'Agneaux l'autorisation d'ouvrir plusieurs dimanches en 2018.

L'article L3132-26 du code du travail dispose que : « *Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise **après avis du conseil municipal**. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par an. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante.*

*Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable. »*

Dans ce cadre, il est proposé d'autoriser l'ouverture des commerces les 7 dimanches suivants : 14 janvier, 1<sup>er</sup> juillet, 02, 09, 16, 23 et 30 décembre.

Le nombre de ces dimanches excédant cinq, l'avis conforme de Saint-Lô Agglo sera demandé.

**L'assemblée municipale émet, à l'unanimité :**

- Un avis favorable à l'ouverture des commerces de détail les 14 janvier, 1<sup>er</sup> juillet, 02, 09, 16, 23 et 30 décembre 2018.

## DÉLIBÉRATION n° 2017/10/04 – PRISE EN CHARGE DES TITRES NON SOLDÉS : NON VALEURS

Rapporteur : Jean-Marie BARRÉ – 1<sup>er</sup> adjoint

Le trésorier nous rappelle que, conformément à l'instruction modificatrice n° 11-022-M0 du 16/12/2011, l'admission en non-valeur de créances peut être demandée par le comptable dès que leur recouvrement semble définitivement compromis.

L'irrecouvrabilité trouve son origine au cas particulier dans l'échec du recouvrement amiable (créance inférieure aux seuils des poursuites définis au plan local).

Dans ce cadre, le trésorier a présenté, par courrier du 18 octobre 2017, une demande d'admission en non-valeur d'un montant total de 51,37 € pour mandatement au compte n°6541.

Il s'agit pour l'essentiel d'erreurs dans la rédaction de chèques et de facturations minimales de services communaux (repas cantine à l'unité, accueil périscolaire).

### **L'assemblée municipale décide, à l'unanimité :**

D'admettre en non-valeur le montant de 51,37 € TTC.

- Année 2010 : 6,45 €
  - Année 2013 : 32,95 €
  - Année 2014 : 3,40 €
  - Année 2015 : 7,90 €
  - Année 2016 : 0,67 €
- D'inscrire la dépense d'un montant de 51,37 € TTC au chapitre 65 article 6541 «perte sur créances irrécouvrables».

## DÉLIBÉRATION n° 2017/10/05– ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Rapporteur : Alain SÉVÊQUE - maire

Par courrier du 17 septembre 2017, Alexis SOUTIF, jeune agnelais de 17 ans sollicite une participation de la commune pour financer une formation BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) qu'il souhaite entreprendre en février 2018.

Alexis a fréquenté l'école Marie RAVENEL et le centre de loisirs où il est encore membre de la Commission Jeunes. A ce titre, il continue à s'impliquer fortement dans la vie locale en participant aux actions menées auprès des jeunes par la collectivité.

C'est d'ailleurs au centre de loisirs d'Agneaux qu'Alexis doit faire valider sa formation avec pour objectif de devenir éducateur sportif ou animateur.

Le Bureau Municipal, lors de sa séance du 12 octobre 2017, a souhaité lui témoigner sa reconnaissance pour toutes les années passées au sein des structures communales en proposant de lui attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 €.

### **L'assemblée municipale décide, à l'unanimité :**

- de valider la proposition du bureau municipal en décidant d'attribuer à Alexis SOUTIF une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 € pour participer au financement de sa formation BAFA.

La dépense sera inscrite au budget 2017.

Rapporteur : Alain SÉVÊQUE - maire

Honorine AUVRAY, jeune agnelaise membre du Cercle d'échecs Agneaux-Saint-Lô, a été autorisée par la Fédération Française des Échecs, à participer aux prochains championnats du monde juniors qui se dérouleront du 12 au 26 novembre à Tarvisio en Italie.

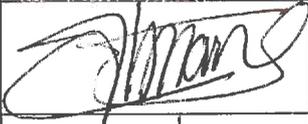
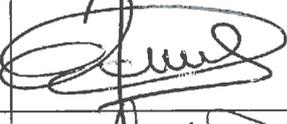
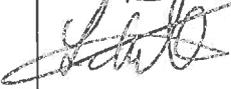
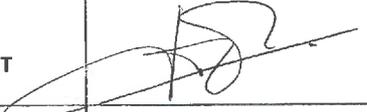
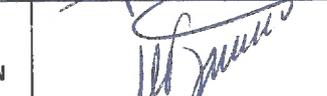
Honorine ne peut bénéficier de l'aide de la fédération pour ce voyage ; aussi, le Président du club d'échecs Agneaux-Saint-Lô sollicite auprès de la commune l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'aider dans cette entreprise dont le budget s'élève à 1 820 €.

Le Cercle d'échecs est une association sportive relevant de la compétence de Saint-Lô Agglo. Cependant, lors de sa séance du 12 octobre, le Bureau Municipal, considérant qu'Honorine porte déjà depuis plusieurs années les couleurs d'Agneaux dans des compétitions de renommées nationale et internationale, a proposé de lui attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 150 €.

**L'assemblée municipale décide, à l'unanimité :**

- De valider la proposition du bureau municipal en décidant d'attribuer au Cercle d'Échecs Agneaux-Saint-Lô une subvention exceptionnelle d'un montant de 150 € pour participer au financement du déplacement d'Honorine AUVRAY aux prochains championnats du monde juniors.

La dépense sera inscrite au budget 2017.

Alain SÉVÉQUE		Françoise COULOMBIER	
Jean-Marie BARRÉ		Daniel DEPINCÉ	
Dany DAVID		Catherine CAUDIN	
Thierry BILLORE		André BULUCUA	
Michèle DEBONO		Yolanda TESNIERE	
Christian DELANOË		Jacques LECHEVALLIER	
Colette LECOT		Pauline BERNABÉ-DOLLEY	
Thierry DUPRAY		Olivier DUVAL	
Patrick SIMON		Michèle LALLIER	
Michel DUPONT		Michel MADORÉ	
Evelyne MASSICOT		Annick LAMAZURE	
François HÉRY		Jean-Yves LEMÉTAYER	
Noëlle LECLERC-BUICHON		Élisabeth LEGRAND	
Éric LE BRUMAN			